



**LIGUE
DE FLÉCHETTES
DES PAYS DE LA LOIRE**

Règlement Sportif

Voté le 26/06/2025 en AG électorale en visioconférence par les représentants des comités de Loire-Atlantique, du Maine et d'Anjou, du Centre et de la Vendée

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

1- CLASSEMENT REGIONAL

1.1 Barème

Les points sont attribués selon le barème fédéral en vigueur pour les compétitions suivantes :

La Coupe de Ligue

Les Opens de Ligue

Le Classement Comité

Les Masters Régionaux

Le classement de la Ligue se décompose en six catégories : Simple Masculin, Simple Féminin, Simple Junior, Simple Vétéran, Double et Double Féminin

Les points attribués à une doublette à l'occasion d'une épreuve comptant pour le championnat régional en double s'entendent pour la doublette, et non pour chaque joueur nominativement. Tout changement de l'un des deux partenaires en cours de saison sportive entraîne la prise en compte d'une nouvelle doublette, et les points alors acquis par cette nouvelle doublette ne sauraient être cumulés aux points déjà obtenus par l'un ou l'autre partenaire avec la doublette précédente.

Annexe barème fédéral

1.2 Initialisation et champion

En début de saison sportive « Les compteurs seront remis à zéro ».

En cas d'égalité de points entre deux joueurs ou plus :

- Avant la Coupe de Ligue, le classement de la saison précédente sera pris en compte.
- Après la Coupe de Ligue, le classement sera déterminé par les résultats de cette compétition.

Pour le classement général, ce sont les Masters Régionaux qui fixeront l'ordre final.

Le titre de Champion de Ligue sera délivré à l'issue de la saison, après le Masters Régional, au premier de ce classement.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

1.3 Points pris à l'extérieur

Les points obtenus dans un Open Ligue (OL) organisé en dehors de la Ligue des Pays de la Loire sont provisoirement comptabilisés pour moitié dans le classement Ligue.

Dans ce cas, le joueur ou la joueuse doit transmettre les résultats dans un délai de 15 jours suivant la compétition à la direction sportive de la Ligue Pays de la Loire, afin que la mise à jour du classement puisse être effectuée.

Passé ce délai, aucune mise à jour ne sera réalisée.

Ce dispositif est susceptible d'évoluer ou d'être supprimé suite à l'Assemblée Générale de la FFD. **Toute modification décidée à l'échelle nationale s'appliquera automatiquement, sans nécessité de modifier le présent règlement.**

1.4 Points divers

1 point de participation est attribué aux inscrits n'ayant pas remporté de match pour chaque catégorie dans laquelle il est engagé.

En cas de réclamation, celle-ci devra intervenir dans le mois suivant la diffusion du classement.

2- COUPE DE LA LIGUE

2.1 Date

Date réservée par la F.F.D : aucune autre compétition placée sous l'égide de la F.F.D ne peut être organisée à cette date sur le territoire de la Ligue Régionale. Le tournoi est exclusivement ouvert aux joueurs de la Ligue régionale titulaires d'une licence individuelle F.F.D.

2.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la Coupe de Ligue par le dit club.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

Le club organisateur doit s'assurer du bon déroulement du tournoi en collaboration avec le directeur sportif de la Ligue, et / ou de son représentant.

La table de marque est gérée par la ligue et par un représentant du club organisateur ou de son comité respectif.

2.3 Aspects financiers

Le montant de l'inscription est fixé lors de l'A.G.

Le comité organisateur doit régler le montant de l'homologation du tournoi dès le début de la saison.

2.4 Divers

Le directeur sportif de la ligue devra faire parvenir, au directeur sportif de la FFD, au maximum 72 heures après la compétition, les résultats complets du tournoi.

2.5 Règlement du tournoi

La Ligue transmettra à l'ensemble des clubs et comités un lien vers la feuille d'inscription en ligne, accompagné du lien de paiement des inscriptions.

La date limite d'inscription est fixée au plus tard le mercredi précédant la compétition, à minuit.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

L'inscription en ligne tient lieu de pointage : aucun pointage ne sera effectué le jour de la compétition.

En cas d'absence non justifiée, aucun remboursement de l'inscription ne sera accordé.

Un remboursement ne pourra être envisagé que sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, cas de force majeure, etc.).

Le tirage au sort est effectué le jour de la compétition, une demi-heure avant le début des matchs, par le directeur sportif de la Ligue et / ou un de ses représentants.

Des têtes de séries seront protégées pour le tournoi. Elles sont réparties comme suit : 8 têtes de séries en masculins (dans les 12 premiers du classement Ligue), 4 têtes de séries en féminines et doubles (dans les 6 premiers du classement Ligue).

La compétition démarre par les doubles et doubles féminins à 9h30

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

Tout joueur est tenu de suivre le démarrage de la compétition à l'heure précise, faute de quoi des sanctions seront prises par la table de marque comme suit :

5 min de retard : une manche de moins si non présent sur le pas de tir

10 min de retard : match perdu par forfait si non présent sur le pas de tir

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée.

Tout joueur qui ne se présente pas dans les 5 minutes sur la cible qui lui a été attribuée pourra être sanctionné (une manche retirée, forfait)

Le tournoi se déroule en double K.O (ou en round robin) dans les compétitions simples et doubles.

Le tournoi se déroule en poules pour la compétition double féminine.

Pour les compétitions Simple Féminin, Vétéran et Junior le format de jeu dépendra du nombre de participants comme suit :

De 0 à 20 joueurs : poules

+ de 20 joueurs : double KO

Les rencontres se disputeront ainsi :

- a) 2 manches gagnantes pour les phases qualificatives, barrages, préliminaires et poules
- b) 3 manches gagnantes à la sortie des barrages ou poules jusqu'aux ½ finales.
- c) 4 manches gagnantes pour les ½ finales et finales en féminine, junior, doubles mixtes et doubles féminins.
- d) 5 manches gagnantes pour la ½ finale et la finale en masculin.

L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. En cas de manche décisive, celui qui a remporté la bulle démarre la belle.

Une catégorie commencée pourra être jouée jusqu'à son terme, en fonction de l'avancement global de la compétition et de l'organisation générale du tournoi.

Le directeur sportif (ou son représentant) est seul habilité à décider de la poursuite ou non d'une catégorie jusqu'à sa finale.

Les finales ne seront donc pas systématiquement jouées en fin de compétition ; leur programmation reste à la discrétion de la direction sportive, en fonction du déroulement général de l'événement.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

3 - OPEN DE LIGUE

3.1 Date

Date définie par le bureau de la ligue dès la parution du calendrier de la F.F.D..

3.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la Coupe de Ligue par le dit club.

La table de marque est gérée par la ligue et par un représentant du club organisateur ou de son comité respectif.

Le club organisateur doit s'assurer du bon déroulement du tournoi en collaboration avec le directeur sportif de la Ligue, ou de son représentant.

3.3 Aspects financiers

Le montant de l'inscription est fixé lors de l'A.G.

Le club organisateur doit régler le montant de l'homologation du tournoi au plus tard le jour de la compétition.

3.4 Licences

- Aucune contrainte de licence n'est fixée pour la participation des joueurs.

3.5 Règlement du tournoi

La Ligue transmettra à l'ensemble des clubs et comités un lien vers la feuille d'inscription en ligne, accompagné du lien de paiement des inscriptions.

La date limite d'inscription est fixée au plus tard le mercredi précédant la compétition, à minuit.

Aucune inscription ne sera possible sur place.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

L'inscription en ligne tient lieu de pointage : aucun pointage ne sera effectué le jour de la compétition.

En cas d'absence non justifiée, aucun remboursement de l'inscription ne sera accordé. Un remboursement ne pourra être envisagé que sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, cas de force majeure, etc.).

Le tirage au sort est effectué le jour de la compétition, une demi-heure avant le début des matchs, par le directeur sportif de la Ligue ou un de ses représentants.

Il n'y a pas de tête de série dans cette compétition.

Le tournoi se déroule en double K.O (ou en round robin) dans la compétition simple masculin jusqu'à 128 joueurs. A partir de 129 le tournoi se déroulera en élimination directe, en 4 manches gagnantes.

Le tournoi se déroule en élimination directe dans la compétition double au-dessus de 64 doublettes inscrites.

Le tournoi se déroule en poules pour la compétition double féminine.

Pour les compétitions Simple Féminin, Vétéran et Junior le format de jeu dépendra du nombre de participants comme suit :

De 0 à 20 joueurs : poules
+ de 20 joueurs : double KO

Les féminines et vétérans seront intégrées dans le tableau simple si leur nombre d'inscription est égal ou inférieur à 4 participantes

Les doublettes féminines peuvent aussi être intégrées dans le tableau double, à leur demande si moins de 4 doublettes sont inscrites.

Les juniors masculins et féminins seront intégrés dans le tableau masculin et le tableau féminin, si leur nombre est inférieur à 4.

Ce dispositif est susceptible d'évoluer ou d'être supprimé suite à l'Assemblée Générale de la FFD. **Toute modification décidée à l'échelle nationale s'appliquera automatiquement, sans nécessité de modifier le présent règlement.**

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
presidence.paysdeloire@gmail.com

Les rencontres se disputeront ainsi :

- a) 2 manches gagnantes pour les phases qualificatives, barrages, préliminaires et poules
- b) 3 manches gagnantes en compétition double, à la sortie des barrages ou poules jusqu'aux ½ finales.
- c) 4 manches gagnantes pour les ½ finales et finales en féminine, junior et double.
- d) 5 manches gagnantes pour la ½ finale et la finale en masculin.

L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la bulle. En cas de manche décisive, celui qui a remporté la bulle démarre la belle.

3.6 Déroulement du tournoi

La compétition démarre par les doubles et doubles féminins à 9h30

Tout joueur est tenu de suivre le démarrage de la compétition à l'heure précise, faute de quoi des sanctions seront prises par la table de marque comme suit :

5 min de retard : une manche de moins si non présent sur le pas de tir

10 min de retard : match perdu par forfait si non présent sur le pas de tir

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée.

Tout joueur qui ne se présente pas dans les 5 minutes sur la cible qui lui a été attribuée pourra être sanctionné (une manche retirée, forfait)

Une catégorie commencée pourra être jouée jusqu'à son terme, en fonction de l'avancement global de la compétition et de l'organisation générale du tournoi.

Le directeur sportif (ou son représentant) est seul habilité à décider de la poursuite ou non d'une catégorie jusqu'à sa finale.

Les finales ne seront donc pas systématiquement jouées en fin de compétition ; leur programmation reste à la discrétion de la direction sportive, en fonction du déroulement général de l'événement.

La Ligue se réserve à tout moment le droit de procéder aux modifications concernant règlement, format de jeu et timing qui s'avèrent nécessaire au bon déroulement d'un open de Ligue, et devra s'expliquer sur le cas de force majeure.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

4- MASTERS REGIONAUX PAR EQUIPES

4.1 But de la compétition

Nommer l'équipe championne de ligue.

Sélectionner les équipes qualifiées pour les masters nationaux. Le nombre d'équipes sélectionnable par Ligue est défini chaque année par la fédération

4.2 Cahier des charges

Pour postuler à l'organisation de la compétition, le club organisateur se doit de suivre le cahier des charges qu'il a signé et renvoyé au bureau de La Ligue Pays de Loire. Ce document sera fourni, sous la forme d'un dossier de candidature, par la ligue à tous les comités dès la publication du calendrier. Dans le cas où un ou plusieurs points de ce cahier des charges ne peut être respecté(s), le club devra prévenir le bureau au moment de la candidature afin que ce dernier détermine la possibilité ou non de l'organisation de la compétition par le dit club.

4.3 Dispositions générales

Le Championnat régional par Equipes est placé sous la direction du Directeur Sportif de la Ligue ou de son délégué.

La compétition se déroule sur 1 journée avec une phase de poules (4 poules de 4) puis une phase éliminatoire (1/8 de finale, ¼ de finales, ½ finale, finale)

La Ligue, par l'intermédiaire du Directeur Sportif ou de la commission sportive, se réserve à tout moment le droit de procéder aux modifications concernant règlement, format de jeu et timing qui s'avèrent nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

4.4 Invitations

La compétition oppose 16 équipes. Ces 16 invitations sont distribuées à chaque comité au prorata du nombre d'équipes inscrites dans leur championnat respectif.

La règle de calcul est la suivante :

Nota : les champions de comités sont invités d'office.

Si un comité ne peut honorer les invitations qui lui sont attribuées les places vacantes se répartissent sur les autres comités par ordre croissant d'équipes qualifiées (le comité avec le moins d'équipes invitées se voit attribué le premier désistement, puis le comité suivant, par ordre d'équipes invitées)

Chaque équipe devra présenter au moins 4 joueurs dont responsable d'équipe. Les joueurs appelés à jouer pour une équipe doivent en être membre titulaire conformément au règlement du Championnat Départemental par équipes.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

Les Comités sont tenus de faire parvenir la liste de leurs équipes auprès de la Ligue 7 jours avant la compétition.

Les Comités sont tenus de transmettre au représentant de la Ligue, au plus tard 72 h avant le matin de l'épreuve, la liste des joueurs autorisés pour chaque équipe avec précision des numéros de licence pour la saison en cours.

Une équipe ayant commencé la compétition ne peut plus être modifiée.

Tout Comité qui ne respecterait pas le présent règlement s'exposerait à une diminution de son quota d'invitation la saison suivante.

4.5 Tenue vestimentaire équipe

À l'occasion de toute compétition par équipes de niveau régional, les membres d'une même équipe sont tenus, sous peine d'exclusion de la compétition, d'arborer la tenue de leur équipe.

4.5 Pointage

Pointage des équipes jusqu'à 8h30.

Les équipes sont tenues de se présenter pour le pointage à la table de marque avant 8h30 (L'équipe entière doit se présenter)

Fin du pointage 8h30

Passé ce délai, leur équipe sera déclarée forfait.

Démarrage de la compétition 9h00.

4.6 Timing

La compétition suivra le timing prévisionnel suivant :

8h00 - 8h30 : pointage des équipes

8h30 - 8h50 : tirage

09h00 - 14h00 : phase de poules (match 1, match 2, match 3)

14h30 - 19h00 : phase finale

19h30-20h30 : Fin du tournoi, remise des trophées, photos.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

4.7 Règlement de l'épreuve

La compétition est jouée par équipes de 4 joueurs. Les compétiteurs sont tenus de se conformer aux règlements sportifs de la Fédération Française de Darts.

15 minutes avant chaque tour, les Responsables d'équipe sont tenus de se présenter à la table de marque afin de déposer la liste de leurs joueurs. Ils se verront remettre la feuille de match.

Le déroulement des rencontres et la gestion des feuilles de matchs sont placés sous la responsabilité des Responsables des équipes concernées. A l'issue des rencontres, après avoir contresigné la feuille de match, ils sont tenus de la rapporter à la table de marque pour l'enregistrement des résultats.

Le principe du tirage :

- a) Les équipes championnes de comité seront placées dans le chapeau 1 et tirées au sort pour occuper les positions de têtes de séries dans les poules
- b) Le tirage est semi-dirigé afin d'éviter ou de limiter le fait que les équipes d'un même comité ne se retrouvent dans la même poule.
- c) Les autres équipes des comités seront placées dans le chapeau 2 et tirées au sort pour compléter les poules.

Principe :

4 poules de 4

Les deux premiers de chaque poule passent en côté gagnant, les deux derniers en côté perdant.

Puis tableau ¼ de finale jusqu'à finale côtés gagnant et perdant

Toute déclaration de forfait non justifiée par une urgence pourra faire l'objet de sanctions. Exemples de sanctions : perte de la totalité des points, perte de place qualificative pour les nationaux, non-qualification aux masters régionaux de la saison suivante.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

4.8 Format de jeu

Phase de poules :

Nombre d'équipes : 16 équipes

Répartition : 4 poules de 4 équipes

Déroulement : Chaque équipe affronte les trois autres équipes de sa poule.

Classement : À l'issue de cette phase, un classement de 1er à 4e est établi dans chaque poule.

L'équipe A (Qui reçoit) et l'équipe E (Extérieur) sont définies par les capitaines par un tirage à pile ou face avant le match.

L'ordre de départ de chaque match est donc prédéterminé sur la feuille de match.

Chaque joueur joue 2 matchs en simple et 1 match en double. Matchs en 2 manches gagnantes de 501, départ direct, finish sur un double.

Une rencontre se joue en 10 points. Chaque match gagné compte pour 1 point, tant en simple qu'en double.

En poule, en cas d'égalité lors d'un match 5/5 ; le résultat est gardé pour le classement de la poule.

Le classement au sein des poules est effectué par ordre:

- a) en fonction du nombre de points marqués suivant le barème :
Victoire : 3 points, Match nul : 2 points, Défaite : 1 point, Forfait : 0 point.
- b) en fonction du résultat de la rencontre ayant opposé les équipes.
- c) en fonction du nombre de manches gagnées.

Phase finale :

A l'occasion des rencontres comptant pour la phase finale, la première équipe à 6 points sera déclarée vainqueur de la rencontre.

En cas d'égalité 5 à 5 à l'issue d'une rencontre comptant pour la phase finale, les 4 joueurs de chaque équipe disputeront un tie-break décisif, match sec de 1001 points, départ direct, finish par un double, les joueurs doivent jouer dans l'ordre d'inscription sur la feuille de match.

Divers :

L'attribution des sélections « Ligue » au Championnat de France, est distribuée lors de cette journée suivant le résultat de la compétition.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

5- MASTERS REGIONAUX INDIVIDUELS ET DOUBLES

5.1 Organisation de l'épreuve

Le Championnat régional Individuels et Doubles est placé sous la direction du Directeur Sportif de la Ligue ou de son délégué.

Rappel des invitations au championnat de France :

- a) La FFD invite nominativement des joueurs par rapport au classement national.
- b) Elle donne aux Ligues un certain nombre d'invitation
- c) La Ligue invite les joueurs par catégorie suivant le classement Ligue après les masters

En cas d'égalité, la Ligue se basera sur le classement régional, mais en fonction des gagnants des plus grandes compétitions, soit

- a) Masters Régionaux
- b) Coupe de Ligue
- c) Classement de la saison précédente.

5.2 Invitations aux régionaux

Le nombre de qualifiés par le Classement Ligue et par les classements comité sera voté lors de la 1^{ère} réunion du Conseil d'Administration. Pour le nombre de qualifiés par comité, la règle de la proportionnalité sera appliquée avec au minimum un qualifié par comité.

Nota : les champions de comités sont invités d'office.

Si une doublette féminine est qualifiée pour les doubles mixtes et les doubles féminins pour les Masters Régionaux, elle devra choisir la compétition à disputer.

Les places Ligue acquises par un comité restent au comité.

Si un comité ne peut honorer l'ensemble des invitations dont il dispose, les places vacantes reviennent à la ligue.

La ligue se réserve le droit de qualifier des juniors hors classement Ligue s'il n'y avait pas assez de joueurs classés.

Les invitations de la Ligue seront faites auprès des directeurs sportifs des comités après le dernier OC de la saison et au plus tard deux semaines avant les régionaux.

La confirmation des Comités quant aux joueurs qualifiés « Ligue » et à la liste des joueurs invités « Comité » devra être faite au plus tard une semaine avant la compétition.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU
presidence.paysdeloire@gmail.com

Toute personne ayant confirmé sa participation aux Masters Nationaux Individuels et Doubles doit obligatoirement être présent sous peine de sanction pour la saison suivante.

Tout compétiteur ne pourra être inscrit que dans une seule catégorie individuelle.

5.3 Règlement et déroulement de la compétition

La compétition se déroule sur une journée avec une phase de poules puis une phase éliminatoire jusqu'en finale pour toutes les catégories.

Les horaires de démarrage des différentes catégories sont les suivants :

1. Doubles

- Doubles Masculins et Doubles Féminins : **9h00**

2. Individuels *(pour les joueurs et joueuses ne participant qu'aux épreuves individuelles)*

- Vétérans et Féminines : **13h00**
- Masculins : **14h15, sous réserve de l'avancement des épreuves de doubles**
- Juniors : **9h00**

Il est recommandé à tous les participants de se présenter au minimum 30 minutes avant l'heure indiqué, **afin d'assurer un bon déroulement de la compétition**. Aucun pointage ne sera effectué sur place.

Tout changement d'horaire éventuel sera communiqué par la Ligue aux joueurs et joueuses qualifiés au plus tard 72 heures avant la date de la compétition.

Toute déclaration de forfait non justifiée par une urgence pourra faire l'objet de sanctions. Exemples de sanctions : perte de la totalité des points, perte de place qualificative pour les nationaux, non-qualification aux masters régionaux de la saison suivante.

5.4 Timing et format de jeu

Le timing de la compétition et le format de jeu détaillé pour chaque catégorie sera transmis par la Ligue aux différents qualifiés au plus tard 72 heures avant la date de la compétition.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

6- TROPHEE ET RECOMPENSES

Les trophées individuels sont conservés par les intéressés.

La Ligue participera aux récompenses des Masters de Ligue individuel, doubles et par équipes selon un barème proposé par le trésorier et voté en AG chaque saison.

Elle récompensera les vainqueurs des classements Ligue selon un barème proposé par trésorier et voté en AG chaque saison.

Un tableau de récompenses, déterminé par la Ligue, est donné au Club organisateur pour les OL et la CL correspondant aux versements des inscriptions (100 % des inscriptions)

Le scoreur peut dire aux joueurs, à chaque flèche et à leur demande, les points restant à marquer pour terminer une manche mais pas la combinaison à jouer pour y arriver.

7- SCORAGE

Obligation de scorer

Le scorage est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. Tout refus de scorer un match pourra entraîner une sanction.

Si un joueur ou une joueuse **n'est pas en mesure** d'assurer le scorage, il ou elle a la possibilité de désigner un remplaçant, à condition :

- de trouver soi-même cette personne ;
- de respecter un délai raisonnable afin de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition.

Tout joueur ou joueuse quittant la compétition **sans en avertir l'organisation** et **sans assurer le scorage prévu** pourra également être sanctionné(e).

Exemples de sanctions : perte de points de compétition, perte de place qualificative pour les championnats nationaux, non-qualification aux masters régionaux de la saison suivante.

Rôle et limites du scoreur

Le scoreur peut, **à la demande du joueur**, indiquer les points restants à marquer à chaque flèche.

En revanche, il **ne doit en aucun cas** suggérer ou indiquer la combinaison à jouer pour y parvenir.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com

8 - REGLES DE CONDUITE, INTERDICTIONS ET ENGAGEMENT

Interdiction de fumer et de consommer de l'alcool

Il est formellement interdit de fumer sur les lieux de compétition, y compris l'usage de cigarettes électroniques.

La consommation de boissons alcoolisées est strictement interdite sur le pas de tir et dans toute zone dédiée à la pratique sportive.

Il est également interdit aux joueurs et joueuses d'apporter de l'alcool depuis leur véhicule ou de l'extérieur, que ce soit dans la salle de compétition ou dans l'enceinte du bar de l'événement.

Forfait non justifié

Toute déclaration de forfait non justifiée par une urgence pourra faire l'objet de sanctions. Exemples de sanctions : perte de points au tournoi, perte de place qualificative pour les nationaux, non-qualification aux masters régionaux de la saison suivante.

Engagement joueur et comportement général

Le joueur doit respecter le timing affiché sur les feuilles de tournoi. À l'appel de son nom, le joueur dispose de cinq minutes pour se présenter sur le pas de tir sous peine de sanction allant de manches de pénalité jusqu'à l'exclusion de la compétition.

Pour pouvoir participer à une compétition sous l'égide de la Fédération française de Darts, tout joueur est tenu d'aborder une tenue vestimentaire correcte.

Se référer à l'article détaillant la tenue vestimentaire sur le règlement intérieur de la FFD.

Les joueurs doivent adopter une attitude sportive exemplaire et faire preuve de fair-play en toutes circonstances, en respectant les adversaires, les organisateurs et le public.

Tout comportement irrespectueux, agressif ou inapproprié à l'encontre d'un autre joueur ou d'une autre joueuse, des représentants de la Ligue, de la table de marque ou des membres du club organisateur fera l'objet d'un signalement et pourra entraîner des sanctions disciplinaires prononcées par le Conseil de discipline de la Ligue.

Le respect du présent règlement sportif et du règlement intérieur est une condition essentielle à la pratique.

Il doit s'accompagner d'un comportement exemplaire fondé sur le respect, la solidarité, l'intégrité et l'esprit sportif.

LIGUE FLECHETTES PAYS DE LOIRE

33, Chemin de Saint Michel des Champs 44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

presidence.paysdeloire@gmail.com